

Convocation	28 novembre 2018	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	28 novembre 2018			
Réunion	04 décembre 2018	10	7	7

L'an deux mille dix-huit le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques DAMIEN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Annette CANDOTTO-CARNIEL - Marie Fernande PIGNE - Daniel SANNIER - Jean-Marc BELLAMY - Brigitte SIMON - Marie-Claude VAUDANDAINE

Procuration : M. Sylvain HAMEL à M. Jacques DAMIEN

Absentes excusées : Mesdames Armelle STEUX, Nathalie DUBUISSON

Secrétaire de séance : Marie-Claude VAUDANDAINE

Décisions

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire expose qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

Demande d'ajout de point à l'ordre du jour : demande de subvention pour la végétalisation du cimetière et l'achat de matériels dans le cadre du zéro phyto au titre de la Métropole Rouen Normandie.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à la majorité.

059 – Demande de subvention pour la végétalisation du cimetière et l'achat de matériels dans le cadre du zéro phyto au titre de la Métropole Rouen Normandie

La loi 2015-992 du 17 août 2015 de Transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités territoriales pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries depuis le 1er janvier 2017.

Depuis cette date, la commune d'Hénouville a supprimé totalement l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics, y compris le cimetière.

Accompagnées en 2017 par la Métropole Rouen-Normandie et la FREDON Haute-Normandie (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), qui ont réalisé un audit des pratiques, la commune d'Hénouville a élaboré et mis en œuvre un plan de gestion différenciée des espaces publics et de l'entretien des voiries sans pesticides.

En 2018, la commune d'Hénouville a signé la Charte d'entretien des espaces publics Niveau 3 de la FREDON.

Des méthodes alternatives au désherbage chimique respectueuses de l'environnement sont appliquées par les agents techniques municipaux, dont l'arrachage manuel des herbes indésirables, la préservation d'une flore spontanée, le paillage.

- CONSIDERANT que cette stratégie participe à la protection de la ressource en eau et à la préservation de la biodiversité et de la santé,

- CONSIDERANT qu'il est nécessaire que la commune acquière de nouveaux matériels pour le désherbage mécanique et réduise les surfaces gravillonnées en les végétalisant,

- CONSIDERANT que ces investissements peuvent bénéficier d'un appui financier par la Métropole Rouen-Normandie,

L'avis du Conseil Municipal est sollicité par M. le Maire sur le dépôt d'un dossier d'aide financière auprès de la Métropole Rouen-Normandie qui soutient « les opérations nécessaires à la réduction des pollutions phytosanitaires » et ce dans le cadre du fonds de concours accordé à la commune.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à la majorité.

060 – Désignation d'un mandataire unique au titre de la signature des actes de vente des derniers terrains possédés par le syndicat du CES de Duclair

Le syndicat a été dissous en date du 31/12/2017 et des fonds doivent revenir à la commune.

Monsieur le Maire a rappelé l'historique de la dissolution de ce syndicat. Un courrier reçu en mairie en date du 14 novembre dernier proposait la désignation d'un mandataire unique au titre de la signature des actes de vente des derniers terrains possédés par le syndicat du collège de Duclair.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner la commune de Saint Pierre de Varengville comme mandataire unique au titre de la signature des actes de vente des derniers terrains possédés par le syndicat du CES de Duclair et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

061 – Subvention supplémentaire au CCAS

Afin de pallier les impayés de garderie et de cantine d'un Hénouvillais et d'augmenter deux lignes budgétaires concernées par les prestations du repas de nos aînés, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur le versement d'une subvention supplémentaire au CCAS d'un montant de 2.491,30€. Il convient d'indiquer qu'après attache auprès de l'assistante sociale de secteur, un tarif réduit a été accordé à la personne concernée par les impayés.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

062 – Décisions modificatives

Objets : FRAIS ETUDES 2015 2016

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21312 (041) : Bâtiments scolaires	517,00	2031 (041) : Frais d'études	720,00
2313 (041) : Constructions	321,00	2033 (041) : Frais d'insertion	321,00
2313 (041) : Constructions	720,00	2033 (041) : Frais d'insertion	517,00
	1 558,00		1 558,00
Total Dépenses	1 558,00	Total Recettes	1 558,00

Monsieur le maire rappelle que l'article 041 est une opération d'ordre. Les frais d'études correspondent aux années 2015 et 2016.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-18 391,30		
60621 (011) : Combustibles	6 000,00		
60622 (011) : Carburants	2 000,00		
60623 (011) : Alimentations	1 500,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	2 000,00		
60636 (011) : Vêtements de travail	1 000,00		
6065 (011) : Livres,disques,cassettes(bibli	200,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	2 000,00		
6227 (011) : Frais d'actes et de contentieux	1 200,00		
657362 (65) : CCAS	2 491,30		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

063 – Section investissement : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater avant le vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Le texte explique en substance que jusqu'à l'adoption du budget primitif l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits votés seront repris au budget primitif 2019.

L'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

Informations diverses :

Madame Vandandaine donne les informations suivantes :

- Le 18/10/2018 le comité syndical du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a été informé de l'état d'avancement du transfert du Golf au syndicat mixte de la base de plein air et de loisirs de Jumièges-le-Mesnil.
- Un ouvrage intitulé « trajectoires d'objets » a été réalisé par des écoles du territoire du Parc.

M. Sannier donne les informations suivantes :

- Lors du forum sur l'Accord de Rouen pour le climat (COP21 locale) du jeudi 29/11/2018 organisé par la Métropole, on a appris que ses 71 communes (ainsi que les entreprises et des associations) ont souscrit des engagements COP21 locale.
Un cube de chêne « local » offert à la Commune symbolise cet engagement pour le climat.

- Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole, un accompagnement de la Commune est en cours pour l'élaboration du futur cahier des charges à soumettre au prestataire de fourniture des repas de la cantine scolaire pour développer la part des produits locaux, durables et bio.
- La Métropole (MRN) a publié son rapport d'activité 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (rapport consultable en mairie ou sur le site internet de la Métropole).
- La MJC de Duclair a demandé aux communes de diffuser auprès des jeunes un questionnaire sur les centres d'intérêts. Des élus proposent de diffuser le questionnaire en question aux lycéens et aux collégiens jeudi 6 décembre matin à leur montée dans les bus de ramassage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

BELLAMY Jean-Marc	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	DUBUISSON Nathalie
SANNIER Daniel	SIMON Brigitte
STEUR Armelle	VAUDANDAINE Marie-Claude
Pouvoir de Sylvain HAMEL à Jacques DAMIEN	PIGNE Marie-Fernande